

TARIFS DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION, DIAGNOSTIC ET SOINS (à compter du 1^{er} mars 2025)

CONSULTATION ET ACTES (*)

• Consultation pour avis (APC)	60,00 €
• Consultation pour avis d'un Praticien Hospitalo-Universitaire (APU)	74,00 €
• Consultation Spécialiste (CS + MCS)	31,50 €
• Scanner oncologique	87,86 €
• IRM oncologique	69,00 €
• Mammographie	66,42 €
• Échographie sein	41,58 €
• Électrocardiogramme	14,52 €

HOSPITALISATION (*)

• Hospitalisation spécialisée : médecine	1484,80 €
• Hospitalisation spécialisée : chirurgie	1728,17 €
• Hospitalisation spécialisée : spécialités couteuses (Soins continus)	1949,94 €
• Chirurgie ambulatoire	1247,93 €
• Hospitalisation de jour : séance chimiothérapie.....	1757,47 €
• Hospitalisation de jour médecine	1179,24 €

RADIOTHÉRAPIE (*)

• Séances de traitement de radiothérapie (Cyberknife®, Tomothérapie, ICT, etc.)	1183,42 €
• Autre séance (préparation, dosimétrie, Curiethérapie, etc.)	1414,53 €

L'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL) est un établissement de santé privé d'intérêt collectif, reconnu d'utilité publique. Il est soumis aux tarifications de la sécurité sociale. Il ne pratique ni secteur privé ni dépassement d'honoraires. L'ICL est habilité à recevoir des dons et legs pour ses projets de recherche, ses besoins en équipements innovants ou pour améliorer le bien-être de ses patients.

**(*) Hors patients relevant de l'Article L174-20 du Code de la Sécurité Sociale (CSS)
Soins, traitements, etc. pour les patients non couverts par un régime d'assurance
maladie et non exclus par l'Article L174-20 du Code de la Sécurité Sociale :**

Consultations : 69 € (quel que soit l'opérateur : médecin spécialiste, professeur, personnel soignant ou paramédical)

Acte CCAM : tarif CCAM majoré de 30%

Acte NGAP : tarif NGAP majoré de 30%

Séances, hospitalisation : tarif arrêté par l'ARS majoré de 30%

Auxquels s'ajoutent selon le cas :

- Le forfait journalier au tarif sécurité sociale applicable

- Le tarif des molécules onéreuses qui auraient été financées en sus

TARIFS DES PRESTATIONS HÔTELIÈRES (à compter du 1^{er} mars 2025)

FORFAIT HOSPITALIER

• Forfait journalier (par nuit)	20,00 €
• Supplément chambre individuelle (prix par journée d'hospitalisation complète)	59,00 €
• Supplément chambre ou box individuels (prix par journée d'hospitalisation ambulatoire)	30,00 €

ACCOMPAGNANT

• Repas	10,50 €
• Nuit	15,00 €

TÉLÉVISION

• Prix journalier	4,50 €
-------------------------	--------

WIFI

- Gratuit

PARKING

- 1 heure gratuite

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.